



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Modification du plan de financement relatif à l'opération « Création d'une restauration à l'Ecole AB Defendini »

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu le Programme opérationnel FEDER-FSE pour la Corse et notamment l'Axe 6 PI 9B Cohésion sociale ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 en date du 1^{er} avril 2020 ;

Vu le PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/MARS/01/15 en date du 5 mars 2021 portant approbation du programme d'opérations présenté au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant la validation par notre collectivité du programme d'opérations présenté au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant le plan de financement relatif à la création d'une restauration au sein du groupe scolaire A.B. DEFENDINI selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Mission de Moe	284 336,09 €	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale (55%)	156 384,85
		Ville de Bastia (45%)	127 951,24
Total dépenses	284 336,09 €	Total dépenses	284 336,09 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux	2 750 000 €	DSIL 2021 (25%)	687 500 €
		PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale (55%)	1 512 500 €
		Ville de Bastia (20%)	550 000 €
Total dépenses	2 750 000 €	Total dépenses	2 750 000 €

Considérant que compte tenu de l'enveloppe DSIL disponible, l'Etat demande à ce que le dossier soit scindé en plusieurs tranches fonctionnelles avec une planification des crédits DSIL en 2022 et 2023 ;



Considérant le souci de simplification de l'exécution financière des arrêtés de subvention et compte tenu de l'état d'avancement du dossier avec un lancement des marchés de travaux imminents,

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Mission de Moe	284 336,09	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale (55%)	156 384,85
		Ville de Bastia (45%)	127 951,24
Total dépenses	284 336,09 €	Total dépenses	284 336,09 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux	2 750 000 €	Dotation Ecole 2020-2024 (12.5%)	343 750 €
		Etat (12.5%)	343 750 €
		PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale (55%)	1 512 500 €
		Ville de Bastia (20%)	550 000 €
Total dépenses	2 750 000 €	Total dépenses	2 750 000 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 04/10/2021

Qualité : MAIRE